



L'entreprise NGE s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

L'entité NGE Normandie est située 02 rue de la scierie à Grand Couronne. Elle intervient dans le domaine des travaux publics et plus précisément, les VRD, les réseaux, le Génie civil et le terrassement. Elle emploie environ 200 personnes sur la région Normandie et réalise un chiffre d'affaire de 50 M€. Quant au groupe NGE, il réalise un chiffre d'affaire de 1900 M€, emploie plus de 11000 personnes et intervient en France comme à l'international sur l'ensemble des métiers du bâtiment et des travaux publics.

NGE se définit comme un acteur local qui prend en compte l'ensemble des parties intéressées d'un projet. A ce titre, nous nous donnons les moyens d'appliquer notre politique sur les aspects RSE et SSE.

Sur le premier point, nous nous efforçons de recruter du personnel local, de le former à nos métiers au sein de notre école de formation, puis de lui offrir une carrière dans notre entreprise. Les clauses sociales des marchés sont ainsi une opportunité de recruter de nouveaux collaborateurs.

Sur le second point, nous nous sommes fait certifiés Mase et ISO 14001 afin de mettre en place un mode de fonctionnement apte à répondre à ces enjeux.

Nous souhaitons nous impliquer sur tous ces sujets pour les raisons suivantes :

- En tant qu'acteur économique très présent sur les marchés publics, nous devons accompagner les collectivités dans les grandes mutations du 21^{ème} siècle. Mieux prendre en compte l'environnement en fait partie.
- En tant qu'entreprise tournée vers l'avenir, nous devons réfléchir aux nouvelles méthodes de construction et les intégrer à nos modes opératoires.
- En tant que potentiel pollueur à travers nos activités de construction, l'amélioration de notre empreinte écologique est un devoir.

A ce titre, outre les certifications mentionnées précédemment, depuis 2015, l'entité NGE Normandie a déjà mis en place plusieurs actions en matière de transition écologique :

- Réalisation de plan d'action environnement,
- Acquisition de matériel de chantier hybride,
- Acquisition de véhicule électrique pour les déplacements urbains,
- Installation d'un centre de visioconférence pour réduire les déplacements,
- Mise en place du tri sélectif sur nos sites fixes.

Ces actions s'inscrivent dans la politique du groupe. Ce dernier a mis en place au cours des dernières années des actions ciblant 8 principaux enjeux:

- **Énergie :**
 - Limiter la consommation énergétique des engins sur les chantiers (ex : Parc matériel récent et performant),
 - Limiter la consommation énergétique des installations (ex : installation avec détection de présence),
 - Optimiser les déplacements des salariés (ex : visioconférence).
- **Ressources naturelles :**
 - Limiter le recours aux ressources naturelles (ex : dématérialisation).
- **Eau :**
 - Réduire la consommation d'eau (ex : réutilisation de l'eau de pluie).
- **Déchets :**
 - Choisir les filières de collectes et de traitement adaptés aux déchets (ex : Tri sur les chantiers),
 - Réduire la production de déchets (ex : réemploi de matériaux des chantiers).
- **Respect de la biodiversité :**
 - Limiter nos impacts sur la biodiversité (ex : préservation des zones sensibles).
- **Objectif : Zéro Pollution :**
 - Prévenir les pollutions aux produits dangereux (ex : kit absorbants),
 - Prévenir les pollutions des cours d'eau (ex : traitement des eaux de lavage et ruissellement de nos chantiers avant rejet),
 - Prévenir les pollutions de l'air (ex : Arrosage des pistes de chantier).
- **Sensibiliser les parties prenantes :**
 - Sensibiliser le personnel du Groupe, le personnel intérimaire, les fournisseurs et les sous-traitants aux bonnes pratiques environnementales (ex : ¼ d'heures de sensibilisation à l'environnement).
- **Système de management :**
 - Décliner le système de management environnemental du groupe au sein des filiales et régions,
 - Développer les certifications ISO 14001 au sein des filiales et régions.

Considérant la démarche de Plan Climat Air Énergie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,

Considérant les motivations de l'entreprise NGE et les actions qu'elle a déjà mises en place,

L'entité NGE Normandie s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, PARENT Bruno, directeur Régional, représentant légal de l'entreprise NGE, domiciliée 02 rue de la scierie à Grand Couronne, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 en mettant en place les actions suivantes dans chaque domaine concerné.

- **Déchets :**
 - Mettre en place le tri sélectif sur la totalité des sites fixes et sur plus de 75% des chantiers à l'horizon fin 2019.
 - Mettre en place un suivi strict du taux de réutilisation des matériaux du site sur nos chantiers de terrassement (lorsque le matériau est sain), à partir de début 2019.
 - Utiliser 80% de papier recyclé sur nos sites fixes à l'horizon fin 2019.
 - Fournir aux salariés des gourdes isothermes au cours de l'année 2018 afin de limiter la consommation d'eau en bouteille.
- **Biodiversité**
 - Réalisation d'à minima trois audits environnementaux annuels sur les chantiers.
 - Réalisation d'à minima deux exercices de situation d'urgence environnementale par an à partir de 2018.
 - Développer la mise en place sur chantier de toilettes sèches, à partir de 2019.
- **Numérique et innovation**
 - La généralisation de la dématérialisation d'ici fin 2019. Les documents cibles sont les rapports de chantier, les constats, les rapports de visite et dans un second temps les plans de chantier. L'objectif est d'avoir 90% des rapports de chantier dématérialisés et de baisser de 30% notre consommation de papier en 2019 par rapport à 2017.
- **Transport**
 - Encourager la pratique du covoiturage chez nos salariés. 2 communications sur ce sujet seront menées en 2019 et une enquête sera réalisée fin 2019.

Un tableau de suivi d'avancement de ces actions a été mis en place. Vous le trouverez ci-joint.

Au-delà de ces actions propres à notre organisation, nous souhaitons nous intégrer dans l'action territoriale afin d'échanger sur les bonnes pratiques de chacun.

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à participer à la coalition et J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement.

Fait à Grand Couronne, le 25 octobre 2018

PARENT Bruno

